



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public *Syndicat du Val-de-Marne*

**Le Maire de Créteil annonce la création d'une « cité éducative »
de 800 élèves avec 40 classes en rayant 4 écoles de la carte !**

**Vers un EPEP* géant sous la
tutelle de la municipalité ?**

**Participons massivement à la RIS
lundi 26 novembre à 16h45
Maison des syndicats de Créteil**

Les enseignants ont découvert, mercredi 7 novembre, à la lecture de la presse, le projet présenté le soir même par le Maire de Créteil de construction d'une « Cité éducative » destinée à accueillir « 800 élèves », près de 40 classes !

Alors que chacun s'accorde pour dire que les problèmes de violence à l'école ont un lien, entre autres, avec la taille des établissements, on peut s'interroger sur les motivations d'un tel projet.

« On va faire sauter la carte scolaire » explique le Maire qui « veut sortir du paradigme d'une école classique ». Le Parisien précise « Créteil oublie maternelles et élémentaires ». Les 4 écoles maternelles et élémentaires Camus et Casalis seraient en effet rayées de la carte et leurs élèves seraient répartis sur 3 bâtiments par cycles : les élèves de PS, MS et GS seraient réunis sur un site, sur un autre les CP-CE 1-CE 2 et sur un dernier les CM 1-CM 2-6^e. « Un travail doit encore être mené avec l'Education nationale », selon la Mairie qui s'est déjà arrogée le droit de déterminer l'organisation pédagogique de cet établissement scolaire d'un nouveau type qui devrait intégrer tous les « partenaires » : cinéma, gymnase, bibliothèque... « La cité éducative sera ouverte sur le quartier... les espaces seront partagés entre l'école et les habitants... » a indiqué le Maire de Créteil.

La fusion des 4 écoles va générer inévitablement des fermetures de classes. Que vont devenir les 4 postes de direction actuellement existants ? Quelles seront les conséquences sur l'affectation des enseignants ? Affectés sur une cité scolaire et non plus sur une école ? Comment imaginer les relations entre les 800 familles et la direction de ce nouveau type d'établissement ?

Ce projet « tombe » 3 mois après le rapport de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale qui propose au Ministre de supprimer les écoles maternelles en les fusionnant avec les écoles élémentaires au sein d'écoles primaires et de créer un statut de directeur supérieur hiérarchique qui ne serait plus un



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29

Email : 94snudifo@gmail.com - internet : <http://snudifo94.fr> -  SNUDI FO 94 -  SNUDIFO94

enseignant. Il est rendu public au moment où le Ministre Blanquer confirme à l'Assemblée nationale au sujet de la direction d'école que « le rapprochement entre écoles et collèges est une solution envisagée ».

Le Maire de Créteil anticipe les annonces ministérielles en mettant en place ce qu'il faut bien appeler un EPEP* géant de 800 élèves dont le fonctionnement est d'ores et déjà dicté par la collectivité territoriale.

Pour le SNUDI-FO 94 ce projet est totalement inacceptable.

- ☞ **Les 2 écoles maternelles doivent être maintenues tout comme les 2 écoles élémentaires.**
- ☞ **L'Éducation doit rester Nationale ! Non à la suppression-fusion imposée par le Maire !**
- ☞ **Non à un EPEP géant de 800 élèves !**

Le SNUDI-FO 94 invite les collègues à se réunir en urgence en participant à la Réunion d'Information Syndicale lundi 26 novembre de 16h45 à 19h45 à la Maison des syndicats

***EPEP : Etablissement Public d'Enseignement Primaire.**

Inscrite dans l'article 86 de la loi du 13 août 2004, l'expérimentation de l'EPEP n'a pas vu le jour devant la levée de bouclier du SNUDI-FO, du SNUipp, de SUD, de la CGT et grâce à la mobilisation des enseignants des écoles initiée par le SNUDI-FO. L'article 86 a été abrogé en 2011 et un projet de décret qui proposait, entre autres, la création d'un établissement par le regroupement d'écoles avec un directeur doté d'un statut hiérarchique, devenant chef d'établissement (reprenant le projet Monory rejeté par la mobilisation des instituteurs en 1987), n'a finalement pas vu le jour.

Il y a quelques années, dans le Val de Marne, le Maire de Nogent avait envisagé de créer un établissement de 27 classes en fusionnant les écoles Paul Bert et Guy Moquet, préfigurant un EPEP. Devant la très grosse mobilisation des enseignants avec les organisations syndicales SNUDI-FO et SNUipp, et des parents, le projet avait été abandonné.



Banderole intersyndicale de la manifestation parisienne contre les EPEP

Nogent : manifestation du 29 novembre 2008



La loi Peillon de refondation de l'école a rattaché la 6^{ème} au cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}), introduit les conseils écoles-collège et mis en place les PEdT. Le ministre Blanquer s'appuie dessus pour tenter d'imposer la suppression des écoles maternelles et leur fusion avec les écoles élémentaires dans des établissements avec un néo-directeur supérieur hiérarchique sous la tutelle des élus politiques.

Ce qui est en jeu c'est notre statut d'enseignant fonctionnaire de l'Etat, notre indépendance professionnelle, ... Les remettre en cause c'est basculer dans une école des territoires avec des droits différents et fluctuants en fonction des élus politiques locaux.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29

Email : 94snudifo@gmail.com - internet : <http://snudifo94.fr> -  SNUDI FO 94 -  SNUDIFO94